	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-92

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2023-92

Saint-Médard-en-Jalles - rue Aurel Chazeau, Péricot, Acacias - Arrêt du bilan de concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Information

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

Les rues Aurel Chazeau, Péricot et acacias (voir le plan de situation annexé) sont situées au Nord-Ouest de la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Ce sont des voies de desserte de ce quartier résidentiel.

La rue Aurel Chazeau assure la liaison entre la polarité commerciale de Picot, et celle constituée par le bourg ancien de Hastignan. Elle dessert également le pôle municipal Simone Veil.

Cette voie est bordée d'habitat pavillonnaire à l'Est, et, côté Ouest, de petits collectifs à caractère social, et d'anciennes maisons bourgeoises. Cette voie possède un caractère boisé marqué.

Elle est desservie par la ligne de bus Lianes 3, et comporte plusieurs arrêts.

Actuellement, la voie est aménagée avec une chaussée à double-sens de circulation, bordée d'un trottoir d'un seul côté (côté des numéros impairs, à l'Est). Il n'y a aucun aménagement cyclable, ni de places de stationnement aménagées.

La voie n'est équipée d'aucun dispositif d'assainissement pluvial, les eaux stagnent sur les accotements ou ruissellent sur les parcelles riveraines.

La rue de Péricot, est une voie adjacente à la rue Aurel Chazeau, et une partie nécessite une requalification afin de sécuriser les cheminements piétons et offrir quelques places de stationnement.

L'allée des acacias, également adjacente à la rue Aurel Chazeau, est en impasse. Elle est très fréquentée par les enfants se rendant au groupe scolaire proche, et nécessite également un réaménagement afin de conforter ce statut.

La réalisation d'une opération immobilière au n° 30 de la rue Aurel Chazeau (travaux en cours) avec 80 logements, dont une partie réservée à des seniors, va accroître le nombre de déplacements des piétons et des cyclistes sur cette voie.

L'objectif de requalification visant à améliorer et sécuriser les déplacements des modes actifs, tout en préservant le caractère boisé de cette rue, a été inscrit sur le FIC 2021-2026 de la commune.

2 – Objectifs du projet

Ces voies devront être réaménagées afin d'offrir aux piétons (notamment jeunes enfants se rendant à l'école, personnes âgées) des cheminements sécurisés, confortables, et conformes à la réglementation en vigueur sur les personnes à mobilité réduite (PMR).

Des cheminements cyclables sécurisés devront être proposés pour ce même type d'utilisateurs. Les eaux pluviales qui stagnent aujourd'hui sur les accotements ou s'écoulent sur les parcelles riveraines devront être collectées.

Si possible, des places de stationnement seront proposées.

Enfin, le caractère paysagé existant devra être conservé, voire renforcé.

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur ces nouveaux objectifs :

- maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- créer un itinéraire cyclable en site propre,
- créer un nouveau cheminement pour les piétons côté Ouest (numéros pairs), et rendre accessibles tous les cheminements piétons ainsi que les arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- conserver le caractère boisé, et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts, en réalisant de nouvelles plantations, afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir,
- proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- équiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.

3 – Concertation

3.1 – Modalités

Par délibération n°2022-448 du 7 juillet 2022, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et acacias.

La concertation a été ouverte le 21 septembre 2022. La publicité s'est faite par voie de presse le 2 septembre 2022 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 7 juillet 2022, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Saint Médard en jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- tenue d'une réunion publique de présentation et d'échanges autour de l'étude préliminaire.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, un plan de situation, ainsi qu'un plan programme issu des études préliminaires.

La réunion publique s'est tenue le 29 septembre 2022 et a rassemblé une quarantaine de personnes.

La clôture de la concertation est intervenue le 21 novembre 2022 à 12h00. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 10 novembre 2022 et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 10 novembre 2022.

3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Globalement ce projet est attendu car il va permettre d'améliorer le confort et la sécurité des déplacements des piétons et des cyclistes, tout en ralentissant les véhicules.

La création d'un dispositif d'assainissement pluvial est également très attendue.

Les craintes émises par les contributeurs portent surtout sur l'offre de stationnement proposée : la construction d'une opération immobilière de 80 logements fait craindre du stationnement sauvage sur ces rues.

Toutefois, l'opération immobilière (qui comporte une résidence sénior) prévoit 111 places de stationnement, et le projet d'aménagement de voirie en propose 10. Une offre importante sur un parking public très proche devrait également limiter ce risque.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement

La rue Aurel Chazeau est une voie interquartier assurant la liaison entre la polarité commerciale de Picot, et celle constituée par le bourg ancien de Hastignan. Elle dessert également le pôle municipal Simone Veil. La rue de Péricot et l'allée des acacias, voies connexes de ce projet, sont quant à elles des voies de desserte.

Face aux dysfonctionnements actuels constatés, et pour prendre en compte les nouveaux usages induits par la construction d'une opération immobilière (en cours) de 80 logements, dont un village sénior, le processus des études a permis de proposer la restructuration de ces voies autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier la voie en calibrant la chaussée à 6m, en créant une voie verte sur le côté « Ouest » de la voie, en proposant un trottoir continu côté « Est », une dizaine de places de stationnement, un dispositif d'assainissement pluvial, en mettant en valeur et en renforçant le paysage existant. Trois plateaux ralentisseurs garantiront par ailleurs une vitesse apaisée.

Le coût total du projet a été estimé à 2 850 000 € TTC, hors acquisitions foncières, travaux d'assainissement pluvial, enfouissement des réseaux secs.

La valeur vénale totale des emprises à libérer s'élève à 43 000€ environ.

La poursuite des études conduira à recalculer ces budgets initiaux comme à confirmer leur réalisation.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2022-448 du 7 juillet 2022 ouvrant la concertation relative au projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et acacias à Saint-Médard-en-Jalles.

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial Ouest,

Vu le bilan de la concertation joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et acacias s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 21 novembre 2022, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2022-448 en date du 7 juillet 2022,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement de la voie,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2022-448 en date du 7 juillet 2022,

CONSIDERANT que le projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et Acacias, intégrant un espace dédié et sécurisé pour les déplacements des différents usagers, proposant un dispositif d'assainissement pluvial, quelques places de stationnement, renforçant la dimension végétale, installant des dispositifs de ralentissement de vitesses pour la sécurisation de tous, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation.

DECIDE

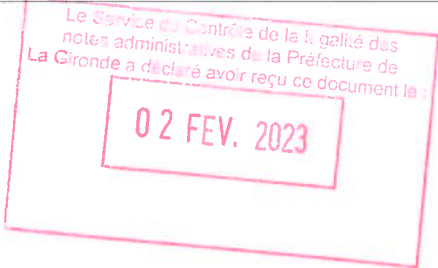

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et acacias, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du projet de réaménagement des rues Aurel Chazeau, Péricot et Acacias, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

 <p>Le Service de Contrôle de la légalité des notes administratives de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p>02 FEB. 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p>  <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--